

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ESF SAINT LARY

1. CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE AU GUICHET

Conditions générales de vente des prestations d'enseignement et d'encadrement du ski et autres disciplines de glisse des moniteurs de l'ESF de Saint lary .

L'inscription à des prestations de l'ESF de Saint Lary implique l'acceptation pure et simple des présentes conditions générales.

ARTICLE I – INTERVENANTS

Tous les moniteurs de l'E.S.F. de Saint Lary ont suivi une formation validée par l'Etat français et sont titulaires d'une autorisation d'exercer l'enseignement du ski et de ses disciplines assimilées en cours de validité.

L'enseignement sera mis en œuvre selon la Méthode du Ski Français, codifiée par le Mémento de l'enseignement du Ski Français (édité par le ministère des sports français), et reconnue sur un plan national et international.

Cet enseignement pourra se dérouler en tous milieux et sur toutes neiges appropriés pour permettre l'acquisition des compétences visées par le Mémento.

L'E.S.F. Saint Lary n'est pas responsable des accidents causés par les skieurs qui participent au cours.

ARTICLE II – ASSURANCE

L'ESF souscrit une assurance Responsabilité Civile Professionnelle qui couvre les moniteurs dans l'exercice de leur fonction contre dommage à un tiers ainsi que les pratiquants pendant le temps où ils sont sous l'autorité de l'ESF et du moniteur.

Le client et/ou l'élève est seul responsable de son matériel.

Les moniteurs ne pourront être tenus responsables des préjudices causés par ce matériel ou en cas de vol ou de détérioration de celui-ci.

L'ESF de Saint Lary n'est pas responsable des accidents causés par les skieurs qui participent au cours.

Les élèves ne sont pas assurés par l'Ecole de Ski. Il est nécessaire d'avoir une assurance personnelle.

ARTICLE III – CHOIX DES PRESTATIONS

Le client informe l'ESF de Saint Lary de son choix grâce aux documents formels qu'il aura renseignés et renvoyés à l'ESF de Saint Lary.

Le bon déroulement des cours suppose une homogénéité du niveau des skieurs. Compte tenu de l'impossibilité matérielle pour les moniteurs de l'ESF de Saint Lary de vérifier le niveau de chaque

client et/ou élève préalablement à son inscription, ce dernier est responsable du choix technique qu'il a sélectionné en fonction de la grille établie par l'ESF de Saint Lary.

En conséquence, l'ESF de Saint Lary se réserve la possibilité de réincorporer dans un groupe plus adapté à son niveau un skieur dont le niveau ne correspondrait pas à sa déclaration et ce sous réserve des capacités des autres groupes.

Le skieur ne pourra réclamer aucun remboursement ni aucune indemnité de ce fait dû à sa seule déclaration.

ARTICLE V – DÉROULEMENT DES PRESTATIONS

L'apprentissage du ski se déroule dans un environnement spécifique au caractère aléatoire. Sa pratique impose donc au client et/ou élève de veiller personnellement à sa propre sécurité et à celle des tiers.

La responsabilité du moniteur se limite à une obligation de moyens.

Le client et/ou à l'élève est seul responsable du choix d'un matériel adapté et en bon état pour la pratique des activités enseignées.

Il appartient au client et/ou à l'élève de respecter les consignes du moniteur.

ARTICLE VI – TARIFS

Les tarifs de l'ESF de Saint Lary sont présentés sur le catalogue et sur le site internet de l'ESF Saint Lary.

Les prix indiqués comprennent la prestation d'enseignement dispensée par un moniteur de l'ESF de Saint Lary à l'exclusion de toute autre prestation (assurance, remontées mécaniques, transport, hébergement), sauf cas particulier.

En conséquence, le client et/ou l'élève devra, préalablement à l'heure prévue pour le cours, se munir d'un forfait pour l'accès aux remontées mécaniques et selon son choix d'une assurance qui devra le couvrir contre les risques inhérents à une pratique sportive en milieu montagnard (responsabilité civile, secours).

ARTICLE VI – MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE PAIEMENT

L'inscription se fait par l'envoi d'un bulletin de réservation accompagné du règlement partiel ou en totalité, par chèque, carte bancaire, etc... à l'ESF de Saint Lary.

Le paiement manifeste la conclusion du contrat.

Les prestations sont réservées pour des dates fermes.

Dans le cas de ventes au guichet aucun délai de rétractation n'est applicable.

ARTICLE VII – DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES MÉDAILLES

Valable uniquement en cas d'achat d'un TOUT COMPRIS : Cours de ski + médaille (5 ou 6 séances).

Si vous avez procédé à l'achat d'un TOUT COMPRIS (cours de ski + médaille -5 ou 6 séances) et que vous ne souhaitez pas recevoir de médaille : il est possible d'obtenir le remboursement de celle-ci, au prix public, en le demandant au guichet de l'ESF pendant la période de cours.

Passé le dernier jour de cours, aucun remboursement ne sera possible

ARTICLE VIII – ANNULATION OU INTERRUPTION DU FAIT DU CLIENT

8.1 : Annulation avant le début de la prestation d'une réservation avec règlement partiel :

Ce règlement partiel constitue des arrhes qui seront conservées par l'ESF en cas d'annulation.

8.2 : Annulation avant le début de la prestation d'une réservation avec règlement intégral :

- Si vous avez souscrit une assurance annulation veuillez-vous référer aux conditions de celle-ci.
- Si vous n'avez pas souscrit d'assurance annulation et sous réserve de l'existence d'un cas de force majeure avec présentation d'un justificatif : l'ESF proposera le report de la prestation si cela est possible ou remboursera sommes versées moins des frais de dossier (20 % de la transaction avec un minimum de 30 euros).
- En l'absence de cas de force majeure, le cours ne sera ni échangé ni remboursé.

8.3 : Interruption pendant la prestation :

- Si vous avez souscrit une assurance annulation veuillez-vous référer aux conditions de celle-ci.
- En l'absence d'assurance annulation et sous réserve de l'existence d'un cas de force majeure avec présentation d'un justificatif, l'ESF proposera le remboursement de la partie non consommée calculé sur la base du tarif unitaire. De fait, sur un forfait dont le montant global est inférieur à 5 fois le tarif unitaire, l'interruption d'une à deux journées ne pourra donner lieu à remboursement.
- En l'absence d'assurance annulation et de cas de force majeure, la partie non consommée ne sera ni échangée ni remboursée.

ARTICLE IX – ANNULATION / INTERRUPTION / EXCLUSION DU FAIT DE L'ESF

9.1 - Annulation/interruption :

L'ESF de Saint Lary se réserve la possibilité d'annuler ou d'interrompre les cours en cas de fermeture des pistes ou des remontées mécaniques ou si les conditions météorologiques rendent dangereux l'accès du groupe sur les lieux de la pratique.

9.2 - Remboursement :

- Dans l'un des cas mentionnés à l'article 9.1 : l'ESF restituera les sommes versées par le client en cas d'annulation de la prestation, et en cas d'interruption accordera au client un avoir calculé sur la base du tarif unitaire. De fait, sur un forfait dont le montant global est inférieur à 5 fois le tarif unitaire, l'interruption d'une à deux journées ne pourra donner lieu à remboursement.
- Dans tous les autres cas : l'ESF restituera les sommes versées par le client.

9.3 - Exclusion :

L'ESF de Saint Lary se réserve le droit d'exclure à tout moment une personne dont le comportement est de nature à troubler le déroulement et la sécurité de l'enseignement. Dans ce cas, le client ne pourra prétendre à aucun remboursement.

ARTICLE X – RÈGLEMENT DES LITIGES

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les difficultés éventuelles pouvant survenir dans l'exécution du contrat. Si aucun accord amiable ne pouvait intervenir, tous les litiges relatifs à la validité, à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention seront régis exclusivement par les règles du droit français.

Toutes les contestations, de quelque nature qu'elles soient, relèveront de la compétence des juridictions civiles et commerciales françaises, y compris statuant en matière de référé.

ARTICLE XI – MEDIATION

Après avoir saisi la direction de l'E.S.F. Saint Lary et à défaut de réponse satisfaisante ou en l'absence de réponse dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : www.mtv.travel.

ARTICLE XII – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre des services qu'elle propose, l'E.S.F. Saint Lary est amenée à recueillir des données personnelles vous concernant pour la réalisation du présent contrat et seulement à cette fin.

L'E.S.F. Saint Lary traite ces informations avec la plus grande confidentialité.

L'utilisateur est informé, conformément à l'article 32 de la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, que les informations qu'il communique à l'E.S.F. Saint Lary, notamment par le biais du formulaire internet du site de l'E.S.F. Saint Lary, sont nécessaires pour répondre à ses demandes et sont destinées à l'E.S.F. Saint Lary, en tant que responsable du traitement des données, à des fins de gestion administrative et commerciale.

L'E.S.F. Saint Lary s'engage à ne transmettre ces informations à aucun tiers, sauf consentement exprès de l'utilisateur, notamment en cas d'achat de services proposés par un partenaire de l'E.S.F. Saint Lary.

Dans ce cas, l'utilisateur reconnaît que ces données seront transmises au partenaire concerné afin de traiter la demande de l'utilisateur.

L'E.S.F. Saint Lary conserve ces informations jusqu'à la demande de suppression par l'utilisateur de son compte.

Conformément aux dispositions des articles 38 et suivants de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, tout utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition aux données personnelles le concernant. Pour l'exercer, adressez votre demande à l'E.S.F. Saint Lary à l'adresse suivante : info@esf-chatel.com.

L'E.S.F. Saint Lary considère les informations personnelles telles que le nom, adresse, mail, numéro de téléphone de l'utilisateur, comme des informations à caractère privé et confidentielles.

Les informations communiquées par l'utilisateur sont exclusivement utilisées par l'E.S.F. Saint Lary dans le cadre de la mise en œuvre du contrat.

2. CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE À DISTANCE

Conditions générales de vente des prestations d'enseignement et d'encadrement du ski et autres disciplines de glisse des moniteurs de l'ESF de Saint Lary.

Bienvenue sur le système de réservation en ligne de l'Ecole du Ski Français de Saint Lary.

ESF Saint Lary
Résidence Le Garlitz
65170 Saint Lary
Tél : 33 (0)5 62 98 44 01

Via notre site, par téléphone ou par tout autre moyen de communication à distance vous pouvez dès à présent vous inscrire aux prestations dispensées par les moniteurs de l'ESF de Saint Lary.

Pour les ventes en ligne via notre site, il vous suffit de suivre les modalités d'inscriptions en ligne et votre commande sera transmise électroniquement à l'ESF de Saint Lary.

Pour les autres modes de vente à distance, veuillez-vous rapprocher de l'ESF de Saint Lary.

L'inscription à des prestations de l'ESF de Saint Lary implique l'acceptation pure et simple des présentes conditions générales.

ARTICLE I : PRESTATIONS

Tous les moniteurs de l'ESF de Saint Lary ont suivi une formation validée par l'Etat et leurs méthodes d'enseignement sont reconnues sur un plan national et international.

Les prestations sont dispensées individuellement ou par groupe. Le bon déroulement des cours suppose une homogénéité du niveau des skieurs. Compte tenu de l'impossibilité matérielle pour les moniteurs de l'ESF de Saint Lary de vérifier le niveau de chaque élève, préalablement à son inscription, ce dernier est responsable du choix du niveau technique qu'il a sélectionné en fonction de la grille établie par l'ESF de Saint Lary. En conséquence, l'ESF de Saint Lary se réserve la possibilité de réincorporer dans un groupe plus adapté à son niveau un skieur dont le niveau ne correspondrait pas à sa déclaration et ce sous réserve des capacités des autres groupes. Le skieur ne pourra réclamer aucun remboursement ou aucune indemnité de ce fait dû à sa seule déclaration.

L'ESF de Saint Lary n'assure pas de cours collectifs les samedis. Le nombre d'élèves en cours collectifs "Classique" n'est pas limité. Il existe des cours limités à 8 élèves maximum pendant les vacances scolaires. L'ESF se réserve le droit d'annuler et de rembourser les cours collectifs ayant moins de quatre élèves.

L'apprentissage du ski se déroule dans un environnement spécifique au caractère aléatoire. Sa pratique impose donc à l'élève de veiller personnellement à sa propre sécurité et à celle des tiers. La responsabilité du moniteur se limite à une obligation de moyens. Il appartient à l'élève de respecter les consignes du moniteur. L'élève est seul responsable de son matériel.

Le client et/ou l'élève est seul responsable du choix d'un matériel adapté et en bon état pour la pratique des activités enseignées.

L'ESF de Saint Lary n'est pas responsable des accidents causés par les skieurs qui participent au cours.

ARTICLE II : ASSURANCE

Le prestataire souscrit une assurance Responsabilité Civile Professionnelle qui couvre les moniteurs dans l'exercice de leur fonction contre dommage à un tiers ainsi que les pratiquants pendant le temps où ils sont sous l'autorité de l'ESF et du moniteur.

Le client et/ou l'élève est seul responsable de son matériel. Les moniteurs ne pourront être tenus responsables des préjudices causés par ce matériel ou en cas de vol ou de détérioration de celui-ci.

Les élèves ne sont pas assurés par l'école de ski. Il est nécessaire d'avoir une assurance personnelle.

ARTICLE III : TARIFS / INSCRIPTION / PAIEMENT

3.1 : Tarifs

Les tarifs de l'ESF de Saint Lary sont présentés sur le site de vente en ligne, accessible depuis esf.net et depuis le site spécifique de l'ESF de Saint Lary.

Les prix indiqués comprennent la prestation d'enseignement dispensée par un moniteur de l'ESF de Saint Lary à l'exclusion de toute autre prestation (assurance, remontées mécaniques, hébergement, etc...), sauf cas particulier.

En conséquence, l'élève devra, préalablement à l'heure prévue au cours, se munir d'un forfait pour l'accès aux Remontées Mécaniques et, selon son choix, d'une assurance qui devra le couvrir contre les risques inhérents à une pratique sportive en milieu montagnard (responsabilité civile, secours, etc.).

3.2 : Modalités d'inscription et de paiement

3.2.1 - Pour les ventes en ligne faites via notre site :

Vous devez renseigner la procédure de réservation figurant sur ce site. Avec le paiement en ligne votre réservation sera transmise à l'ESF de Saint Lary Il vous sera immédiatement accusé réception de votre commande par message électronique.

Le paiement est intégral au moment de l'expédition de votre réservation via le site de vente en ligne de l'ESF de Saint Lary. Ce paiement manifeste la conclusion du contrat. Il est confirmé par l'envoi d'un courriel.

Un moyen unique d'inscription et de paiement est à votre disposition : envoi via Internet de votre réservation et du virement bancaire à l'ESF de Saint Lary par l'intermédiaire de S-money (service sécurisé développé par une société du Groupe Banque Populaire Caisse d'Epargne).

L'ESF de Saint Lary assure la seule disponibilité des cours proposés au moment de la conclusion du contrat.

3.2.2 - Pour les autres modes de vente à distance :

L'inscription se fait par l'envoi d'un bulletin de réservation accompagné du règlement intégral, par chèque, chèque vacances, etc., à l'ESF de Saint Lary.

L'ESF de Saint Lary assure la seule disponibilité des cours proposés au moment de la conclusion du contrat.

Le paiement manifeste la conclusion du contrat.

ARTICLE IV – DROIT DE RÉTRACTATION NON APPLICABLE

Le droit de rétractation dans un délai de 14 jours prévu à l'article L221-18 du Code de la Consommation n'est pas applicable aux prestations proposées à la vente en application du 12° de

l'article L.221-28, s'agissant de prestations d'activité de loisirs qui doivent être fournies à une date déterminée.

ARTICLE V – DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES MÉDAILLES

Valable uniquement en cas d'achat d'un TOUT COMPRIS : Cours de ski + médaille (5 ou 6 séances).

Si vous avez procédé à l'achat d'un TOUT COMPRIS (cours de ski + médaille -5 ou 6 séances) et que vous ne souhaitez pas recevoir de médaille : il est possible d'obtenir le remboursement de celle-ci, au prix public, en le demandant au guichet de l'ESF pendant la période de cours.

Passé le dernier jour de cours, aucun remboursement ne sera possible

ARTICLE VI – ANNULATION OU INTERRUPTION DU FAIT DU CLIENT

5.1 : Annulation d'une réservation en amont des 15 jours qui précèdent le début de la prestation :

- Si vous avez souscrit une assurance annulation à titre personnel (notamment celle proposée par l'ESF lors de votre achat en ligne) veuillez-vous référer aux conditions de celle-ci.
- Si vous n'avez pas souscrit d'assurance annulation et sous réserve d'un cas de force majeure avec présentation d'un justificatif : l'ESF vous remboursera le prix payé moins des frais de dossier (20 % de la transaction avec un minimum de 50 euros).
- En l'absence de cas de force majeure : l'ESF vous remboursera le prix payé moins des frais de dossier (10 % de la transaction avec un minimum de 30 euros) auxquels s'ajoutera une indemnité de rupture de contrat (20 % de la transaction avec un minimum de 30 euros).

5.2 : Annulation d'une réservation dans les 15 jours précédant le début de la prestation :

- Si vous avez souscrit une assurance annulation à titre personnel (notamment celle proposée par l'ESF lors de votre achat en ligne) veuillez-vous référer aux conditions de celle-ci.
- Si vous n'avez pas souscrit d'assurance annulation et sous réserve d'un cas de force majeure avec présentation d'un justificatif : l'ESF vous remboursera le prix payé moins des frais de dossier (30 % de la transaction avec un minimum de 60 euros).
- En l'absence de cas de force majeure : le cours ne sera ni échangé, ni remboursé.

5.3 : Interruption pendant la prestation (uniquement pour les Cours Collectifs) :

- Si vous avez souscrit une assurance annulation à titre personnel (notamment celle proposée par l'ESF lors de votre achat en ligne) veuillez-vous référer aux conditions de celle-ci.
- En l'absence d'assurance annulation et sous réserve d'un cas de force majeure avec présentation d'un justificatif : il vous sera alors proposé le remboursement de la partie non consommée sous forme d'avoir calculé sur la base du tarif unitaire.
- En l'absence d'assurance annulation et d'un cas de force majeure : la partie non consommée ne sera ni échangée ni remboursée.

ARTICLE VII – ANNULATION / INTERRUPTION / EXCLUSION DU FAIT DE L'ESF

7.1 - Annulation/interruption

L'ESF de Saint Lary se réserve la possibilité d'annuler ou d'interrompre les cours en cas de fermeture des pistes ou des remontées mécaniques ou si les conditions météorologiques rendent dangereux l'accès du groupe sur les lieux de la pratique.

7.2 - Remboursement

- Dans l'un des cas mentionnés à l'article 7.1 : l'ESF restituera les sommes versées par le client en cas d'annulation de la prestation, et en cas d'interruption accordera au client un avoir calculé sur la base du tarif unitaire. De fait, sur un forfait dont le montant global est inférieur à 5 fois le tarif unitaire, l'interruption d'une à deux journées ne pourra donner lieu à remboursement.
- Dans tous les autres cas : l'ESF restituera les sommes versées par le client.

7.3 - Exclusion

L'ESF de Saint Lary se réserve le droit d'exclure à tout moment une personne dont le comportement est de nature à troubler le déroulement et la sécurité de l'enseignement. Dans ce cas, le client ne pourra prétendre à aucun remboursement.

ARTICLE VIII – RÈGLEMENT DES LITIGES

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les difficultés éventuelles pouvant survenir dans l'exécution du contrat. Si aucun accord amiable ne pouvait intervenir, tous les litiges relatifs à la validité, à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention seront régis exclusivement par les règles du droit français.

Toutes les contestations, de quelque nature qu'elles soient, relèveront de la compétence des juridictions civiles et commerciales françaises, y compris statuant en matière de référé.

ARTICLE IX – MEDIATION

Après avoir saisi la direction de l'E.S.F. Saint Lary et à défaut de réponse satisfaisante ou en l'absence de réponse dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : www.mtv.travel.

ARTICLE X – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre des services qu'elle propose, l'E.S.F. Saint Lary est amenée à recueillir des données personnelles vous concernant pour la réalisation du présent contrat et seulement à cette fin.

L'E.S.F. Saint Lary traite ces informations avec la plus grande confidentialité.

L'utilisateur est informé, conformément à l'article 32 de la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, que les informations qu'il communique à l'E.S.F. Saint Lary, notamment par le biais du formulaire internet du site de l'E.S.F. Saint Lary, sont nécessaires pour répondre à ses demandes et sont destinées à l'E.S.F. Saint Lary, en tant que responsable du traitement des données, à des fins de gestion administrative et commerciale.

L'E.S.F. Saint Lary s'engage à ne transmettre ces informations à aucun tiers, sauf consentement exprès de l'utilisateur, notamment en cas d'achat de services proposés par un partenaire de l'E.S.F. Saint Lary.

Dans ce cas, l'utilisateur reconnaît que ces données seront transmises au partenaire concerné afin de traiter la demande de l'utilisateur.

L'E.S.F. Saint Lary conserve ces informations jusqu'à la demande de suppression par l'utilisateur de son compte.

Conformément aux dispositions des articles 38 et suivants de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, tout utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition aux données personnelles le concernant. Pour l'exercer, adressez votre demande à l'E.S.F. Saint Lary à l'adresse suivante : contact@esf-stlary.com.

L'E.S.F. Saint Lary considère les informations personnelles telles que le nom, adresse, mail, numéro de téléphone de l'utilisateur, comme des informations à caractère privé et confidentielles.

Les informations communiquées par l'utilisateur sont exclusivement utilisées par l'E.S.F. Saint Lary dans le cadre de la mise en œuvre du contrat.